

du 27 Mai 1970

portant nomination de conseillers
techniques et de chargés de missionLE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
 VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du
Conseil Présidentiel ;
 VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives
à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
 VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement ;
 VU le Décret N°70-83/CP/SGG du 11 mai 1970, fixant la composition
des cabinets présidentiels et ministériels ;
 VU le décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des
emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à
la discrétion du Gouvernement ;
 VU le Décret N°70-85/CP du 11 mai 1970, fixant les rémunérations,
les indemnités et les prestations en nature allouées aux
membres des cabinets des Présidents, du Président de la Cour
Suprême et des ministres ;

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont nommés au Cabinet du Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement :

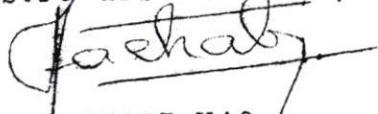
- Conseiller Technique
à l'Economie : Madame Bernardine de REGO,
Secrétaire des Affaires Etrangères,
- Conseiller Technique
Juridique : Maître Luiz ANGELO,
Avocat Défenseur,
- Chargés de Mission : Mr Lucien BOVIS, Ingénieur
des Travaux Publics,
: Mr Denis TAKE,
Infirmier d'Elevage.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui aura effet à compter de la date
de prise de service des intéressés, sera publié et communiqué
partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 27 Mai 1970

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Pascal CHABI KAO


Hubert MAGA

Ampliations : PCP 6 - CS 6 - CES 5
Ministères 1 - MCP 4 - SGG 4 - DI 8
DB-CF - IGF 5 - Trésor 4
AFP + s/dtions 6
ORD-Gde Chanc. 6